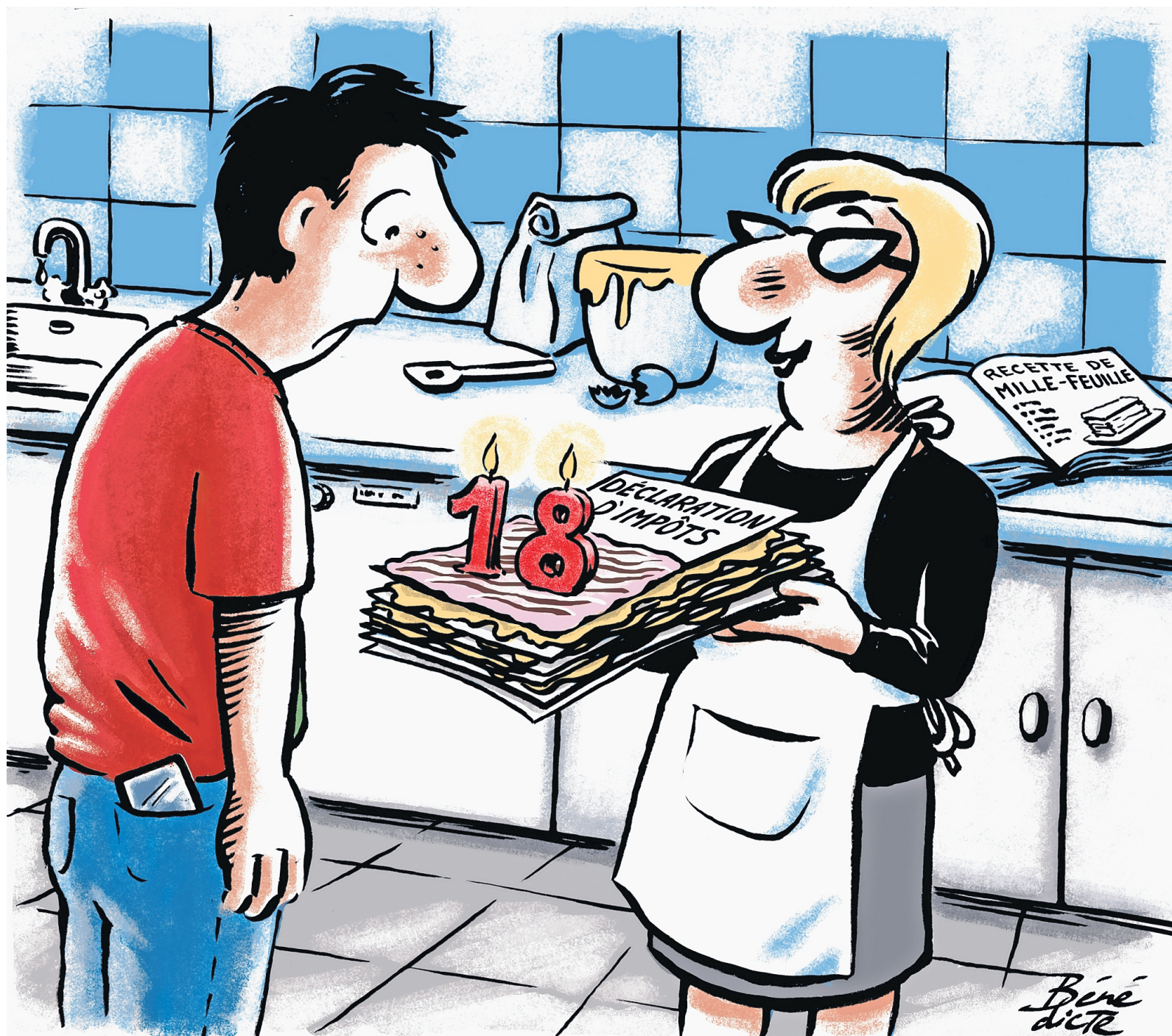


24 heures

Supplément fiscal

Semaine 9
N° 52

Réalisé avec
l'Administration
cantonale des impôts



Pour éviter les ennuis **Remplis ta déclaration**

Le Canton de Vaud lance une campagne ciblée sur les jeunes qui doivent faire leur devoir fiscal pour la première fois. Explications

Supplément réalisé avec le soutien de l'Administration cantonale des impôts

Mieux vaut entrer du bon pied dans la fiscalité

Le canton de Vaud accorde le droit de vote aux jeunes lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Mais il leur impose aussi le devoir de remplir une déclaration d'impôt

C'est un rite de passage. A 18 ans, dans le canton de Vaud, on devient à la fois citoyen et contribuable. On se voit accorder le droit de donner son avis dans les urnes et on se fait imposer le devoir de remplir une déclaration d'impôt. C'est juste car il s'agit des deux faces d'une même pièce. Qui se prononce sur les lois doit pouvoir être appelé à assumer sa part de leurs conséquences financières.

C'est bien pour cela que l'Etat s'engage dans une campagne de sensibilisation ciblée sur les jeunes. Etre contribuable n'est pas synonyme d'être payeur d'impôts. Celui qui n'a ni revenus ni fortune suffisants pour entrer dans les barèmes légaux ne paie rien et c'est le cas de l'écrasante majorité (pour ne pas dire la quasi-totalité) des jeunes de 18 ans. Dans ce cas-là, on dit en langage fiscal qu'on est «taxé à zéro». Il y a déclaration (on dit ce qu'on a, même si l'on n'a rien ou peu), il y a taxation (les avoirs déclarés sont comparés aux seuils fixés par la loi), mais il peut ne rien avoir à payer, donc pas de perception.

Il est probable, à vrai dire, que tous les jeunes Vaudois connaissent intuitivement cette différence. Ils savent que l'Etat ne va pas leur réclamer de l'argent qu'ils n'ont pas. C'est pour cela que, lorsque la déclaration arrive, une partie d'entre eux hausse les épaules et laisse ce courrier-là filer au vieux papier.

Eh bien, ceux qui font ainsi (jeunes ou moins jeunes d'ailleurs) ont tort. Pour les jeunes, ils ont même doublement tort. D'une part parce que remplir annuellement sa déclaration d'impôt, à partir de la majorité légale, donc de l'âge de 18 ans, est une obligation. Celui qui ne s'y soumet pas se fera relancer (cela s'ap-



L'Etat s'engage dans une campagne de sensibilisation ciblée sur les jeunes. VANESSA CARDOSO

pelle une sommation) et elle lui coûtera 50 francs. Et s'il persiste dans son ignorance, il se fera taxer d'office et sera frappé d'amendes pour ce surcroît de travail de l'administration. Il existe des dépenses plus pertinentes.

D'autre part, une déclaration par essence facile à remplir - car il y a peu à mentionner - est le meilleur moyen de pénétrer le monde de la fiscalité. Une sorte d'exercice grandeur na-

ture où l'on se familiarise avec le programme VaudTax, son chargement, son enregistrement, son utilisation et (petit à petit) ses différentes rubriques. Tout cela de pris quand arriveront les premiers certificats de salaire, la possibilité de faire valoir des déductions, les attestations bancaires sur des comptes salaire et d'épargne, etc.

Ce n'est peut-être pas le plus amusant des apprentissages, mais c'est

certainement l'un des plus utiles. Maîtriser sa déclaration, c'est aussi connaître ses futurs impôts, son budget, anticiper les conséquences de ses choix de vie. Autant donc en connaître le mieux possible les codes. Car, ne l'oubliez pas, vous qui atteignez votre majorité, la fiscalité vous accompagnera durant toute votre vie.

Marinette Kellenberger,
directrice générale de la fiscalité

Une écoadministration pour des écocontribuables

L'Administration cantonale des impôts multiplie les initiatives pour simplifier les démarches des contribuables et économiser les ressources de la planète

L'Administration cantonale des impôts réduit les envois papier et poursuit le développement de prestations simplifiant les impôts pour les contribuables vaudois, incités à devenir des éco-contribuables. Voici quelques nouveautés allant dans le sens d'une écoadministration.



Nouveauté

Vous avez choisi VaudTax 2017 pour remplir votre déclaration d'impôt. Une fois l'envoi électronique effectué, vous recevez instantanément l'avis récapitulatif de vos éléments de revenu et de fortune, généré automatiquement. Il est impératif d'imprimer cet avis ou de l'enregistrer sur votre ordinateur, car il constitue la preuve du dépôt par voie électronique. Il reste toujours possible de recevoir l'avis récapitulatif par courrier postal.

CD-Rom

Les CD-Rom sont en perte de vitesse. L'Administration cantonale des impôts est contrainte d'en détruire chaque année en raison d'une faible demande. Pour les personnes qui ne disposent pas d'une connexion internet, il reste possible d'obtenir un CD-Rom gravé sur demande. Le contribuable bénéficie ainsi de la dernière version disponible du logiciel VaudTax, incluant les mises à jour.

Délai au 15 mars

Le délai officiel de dépôt de sa déclaration d'impôt est fixé au 15 mars 2018. Tout contribuable peut demander gratuitement un délai en appelant le centre d'appels téléphoniques au 021 316 00 00 (de 8 h à 17 h de lundi à vendredi), en envoyant un courriel à ACIdelaiDI@vd.ch ou en écrivant à l'Administration cantonale des impôts (Backoffice, route de Berne 46, 1014 Lausanne). Il doit obligatoirement indiquer son numéro de contribuable et donner une brève explication. Les délais doivent être respectés, sinon le contribuable s'ex-



pose à une sommation avec un émolument de 50 francs. La directive de demande de délais 2017 est disponible sur www.vd.ch/impots.

Évitez des soucis, remplissez votre DI

Dès leur majorité, les jeunes sont tenus de remplir une déclaration d'impôt, même s'ils ne gagnent rien. Sous le slogan, «Évitez des soucis, remplissez ta DI. Dès 18 ans, dépose ta Déclaration d'Impôt», une campagne de sensibilisation se déroule ce printemps

dans les centres d'enseignement professionnel, les gymnases et les sites de l'école de la transition.

Que vous soyez apprenti-e, étudiant-e, rentier-ière, au bénéfice du revenu d'insertion, sans revenus, vous devez également retourner votre déclaration d'impôt 2017 dûment complétée d'ici au 15 mars 2018. L'autorité fiscale a besoin de ces éléments pour déterminer le montant de vos impôts. Remplir une déclaration d'impôt ne signifie pas forcément payer des impôts. L'autorité fiscale ne peut toutefois pas connaître

l'intégralité de vos revenus ou si vous n'en avez pas.

Pour aider les jeunes - et les moins jeunes - à utiliser le logiciel officiel VaudTax 2017, un tutoriel guidant le contribuable pas à pas ainsi qu'une vidéo invitant les apprentis et étudiants à remplir leur déclaration d'impôt sont disponibles sur www.vd.ch/impots.

Moins de papier, davantage de prestations

De nouvelles prestations seront disponibles ces prochains mois. Il est déjà possible de demander une modification de ses acomptes en ligne. En cas d'arrivée dans le canton (début d'assujettissement) ou de modification de sa situation fiscale, le contribuable doit utiliser le formulaire de détermination des acomptes. A l'avenir l'application e-ACO permettra de demander en ligne soit une détermination soit une modification de ses acomptes. Une prestation en ligne de demande d'un arrangement de paiement sera également mise à disposition des contribuables ayant des difficultés financières.

Nous vous rappelons que l'application e-PJ vous permet de déposer et d'envoyer électroniquement les pièces justificatives demandées par l'autorité fiscale, nécessaires au contrôle de votre déclaration d'impôt.

Rapprochement avec la population

Initiée l'an dernier, l'opération Tax-Truck est reconduite en 2018. Des minibus équipés de liaison informatique se déplacent dans différentes localités du canton. Les directeurs de région fiscale et leurs équipes auront le plaisir d'accueillir les contribuables qui pourront s'informer sur les nouveautés en matière d'impôt et poser toute question en lien avec la fiscalité. **ACI**

En mars, le TaxTruck fait étape aujourd'hui à Aigle et à Crissier, le 9 à Nyon, le 10 à Montreux et à Romanel-sur-Lausanne, le 24 à Morges. Dernier rendez-vous à Gland le 25 avril. Calendrier complet sur www.vd.ch/impots.

Remplir sa déclaration d'impôt, c'

L'Administration cantonale des impôts rencontre des jeunes pour leur exp

Les taxations d'office sont l'une des principales causes de l'endettement des jeunes. Alors même que nombre d'entre eux, ainsi taxés, n'auraient pas eu d'impôts à payer, leur négligence ou leur ignorance de leurs devoirs de contribuables, dès l'âge de 18 ans, peuvent les entraîner dans une spirale d'endettement. Une situation que l'Administration cantonale des impôts veut à tout prix faire disparaître.

Pour atteindre ces nouveaux contribuables, l'autorité fiscale a décidé d'aller à leur rencontre. Les quatre directeurs régionaux organisent jusqu'en avril des séances d'information dans les gymnases, les centres d'enseignement professionnel et les sites de l'école de la transition du canton de Vaud, en visant tout particulièrement les élèves atteignant leur majorité, soit ceux qui vont recevoir leur première déclaration d'impôt.

Ainsi, ce matin de février, une vingtaine d'étudiants de 2e année - céramistes, photographes ou poly-designers 3D - du Centre d'enseignement professionnel de Vevey accueillent dans leur classe Gérard Pernet, préposé aux impôts et directeur régional pour l'Est vaudois, son adjoint, Faustino Alonso, et une jeune collaboratrice, Mégane Grin. Le même jour, dans l'après-midi, une cinquantaine d'étudiants du Gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon écoutent, sur une base volontaire, Jean-Yves Duperrut, préposé aux impôts et directeur régional pour Nyon-La Côte, et son adjoint, Gian-Matteo Crudo.

Une obligation dès 18 ans

«Evite des soucis, remplis ta DI.» Le slogan de la campagne donne le ton. La présentation, identique à Vevey comme à Nyon, même si chaque préposé y ajoute sa patte personnelle, est didactique, ponctuée de films expliquant comment remplir une déclaration d'impôt ou à quoi servent les contributions. Les jeunes sont étonnamment très attentifs et posent des questions.

«Que l'on soit étudiant ou apprenti, que l'on ait ou pas un revenu, avec ou sans fortune, chaque personne devient un contribuable à l'âge de 18 ans, indiquent les préposés à leur auditoire. En conséquence,



Jean-Yves Duperrut (debout) et son adjoint, Gian-Matteo Crudo, durant leur discussion avec une cinquantaine de jeunes du Gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon. VANESSA CARDOSO

et parce que le fisc ne peut pas deviner la situation de chacun, il faut remplir une déclaration d'impôt dans le délai imparti. Chaque année, il est fixé au 15 mars. On peut demander un délai supplémentaire par téléphone ou par courriel en expliquant la raison de la requête.»

Certains revenus, comme les bourses d'études ou le revenu d'insertion, ne sont pas imposables. Ce qui ne dispense pas les bénéficiaires de remplir leur déclaration. «Les personnes concernées doivent indiquer ce revenu sous la rubrique «revenu non imposable», précise Jean-Yves Duperrut.

Facile avec VaudTax

Remplir sa déclaration ne signifie pas forcément que l'on va payer des impôts. «Avec les déductions possibles, au-dessous d'un revenu de 20 000 francs, on ne paie rien, précisent Gérard Pernet et Jean-Yves Duperrut. Avec le logiciel VaudTax, que l'on peut télécharger sur son ordinateur, vous êtes guidés pas à pas.» «Ce

n'est pas plus difficile que de commander sur internet», insiste Gérard Pernet. «Si je ne gagne rien, est-ce que je peux déduire mes frais de déplacement», demande une étudiante du Centre d'enseignement professionnel de Vevey? «On ne peut déduire des frais de transport que si l'on a un revenu, répond Gérard Pernet.»

Le fisc encourage l'utilisation du logiciel VaudTax au lieu de la déclaration papier. «Moins d'un contribuable sur dix la remplit encore de manière manuscrite, observe Jean-Yves Duperrut. Remplir sa déclaration avec VaudTax prend à peine cinq minutes la première fois. Et encore moins les années suivantes puisqu'il suffit alors de modifier les chiffres.»

Nul besoin de signer la déclaration ni de joindre des justificatifs, qu'il faudra toutefois conserver en cas de contrôle. Les deux préposés insistent sur l'importance de recevoir un récapitulatif à la fin de la procédure électronique. «Si on ne la reçoit pas, cela signifie que la déclaration n'a pas été enregistrée à

«C'est tout de même un gâchis qu'un jeune se retrouve avec des dettes à cause d'une taxation d'office alors que, s'il avait pris cinq minutes pour remplir sa déclaration d'impôt, il n'aurait rien payé du tout!»



Jean-Yves Duperrut
Préposé aux impôts, directeur région Nyon La Côte

est simple et cela évite les soucis

liquer comment et pourquoi ils doivent faire leur devoir de contribuables



Gérard Pernet (à dr.) a rencontré une vingtaine d'élèves du Centre d'enseignement professionnel de Vevey en compagnie de son adjoint, Faustino Alonso, et d'une collaboratrice, Mégame Grin. CHANTAL DERVEY

«On veut montrer que remplir une déclaration d'impôt est simple et rapide, que les impôts sont aussi gérés par des êtres humains. Il est toujours possible de venir discuter de sa situation»



Gérard Pernet

Préposé aux impôts, directeur régional Vevey Riviera

l'Administration cantonale des impôts», avertissent-ils.

Sommation et amende

Malheureusement, chaque année, l'Administration cantonale des impôts doit envoyer des dizaines de milliers de sommations à des personnes, pas forcément jeunes, qui n'ont pas retourné leur déclaration d'impôt dans les délais. Fait nouveau: depuis l'an dernier, un émolument de 50 francs accompagne la sommation. «Attention, préviennent les deux directeurs régionaux: certains jeunes pensent qu'en payant les 50 francs, la procédure s'arrête. Ce n'est pas du tout vrai. Le contribuable a trente jours pour remplir sa déclaration, en plus de payer l'émolument.»

«Pourquoi faire payer une taxe de 50 francs», s'insurge une étudiante veveysanne? «Le fisc ne veut pas gagner de l'argent avec cette mesure, insiste Gérard Pernet. C'est une incitation à remplir sa déclaration. Et cela a déjà porté ses fruits puisque le

nombre de sommations a diminué d'un quart.»

Taxation d'office

Si la personne ne réagit toujours pas dans les trente jours en envoyant sa déclaration d'impôt dûment remplie, elle est taxée d'office. Après la réception de la taxation d'office, le contribuable a un nouveau délai de trente jours pour réagir. «En principe, on rectifie la taxation, mais les amendes sont maintenues, précisent les préposés. Rien qu'en frais, la taxation d'office revient au minimum à 150 francs, qui s'ajoutent aux 50 francs de la sommation.»

Si l'homme ne répond toujours pas, la taxation d'office entre en force. «Bien entendu, nous taxons en fonction de la situation présumée de la personne, explique Jean-Yves Duperrut. A 18 ans, on suppose qu'il est en formation. Mais à 20 ans, on peut subodorer qu'il touche un revenu.» Il va donc devoir payer des impôts, parfois plusieurs milliers de francs. Et si le jeune ne peut pas s'en acquit-

ter, il contracte une dette fiscale qui le mène aux poursuites. «Les ennuis commencent: le fait d'être aux poursuites est rédhibitoire lorsqu'on cherche un appartement ou qu'on se présente à certains postes de travail», avertissent les deux préposés.

Modification d'acomptes

Gérard Pernet et Jean-Yves Duperrut insistent aussi sur l'importance des modifications d'acomptes une fois que l'on commence à gagner sa vie, pour coller à la réalité de ses revenus. «Elles peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse, s'empresse de dire Gérard Pernet.»

«Que fait-on avec les impôts?» demandent plusieurs jeunes, tant à Vevey qu'à Nyon? «Le fisc cantonal perçoit environ 5,8 milliards de francs, indique Jean-Yves Duperrut. Le poste le plus important est l'enseignement.» (lire aussi en page 8).

«Et si je pars à l'étranger, est-ce que je dois toujours remplir ma déclaration?» demande une élève de Vevey. «Ce n'est pas parce qu'on part six mois à l'étranger en stage que son domicile fiscal change, précise Gérard Pernet. L'obligation de retourner sa déclaration d'impôt existe toujours.»

Plusieurs élèves nyonnais ou veveysans se demandent pourquoi ils reçoivent une documentation fiscale fournie par courrier alors qu'ils ne vont pas payer d'impôts. «L'administration a la volonté de réduire la quantité de courriers, indique Jean-Yves Duperrut. C'est pourquoi on privilégie le logiciel VaudTax. 86% des personnes qui l'utilisent demandent à ne plus recevoir le récapitulatif par courrier.»

A l'issue des rencontres, les deux préposés se montrent très satisfaits de leur discussion avec les jeunes. «On veut montrer que remplir une déclaration d'impôt est simple et rapide, que les impôts sont aussi gérés par des êtres humains, insiste Gérard Pernet. Il est toujours possible de venir discuter de sa situation. J'ai été surpris de leur attention, de leur ouverture à notre venue.»

Les deux préposés espèrent avoir été entendus. «C'est tout de même un gâchis qu'un jeune se retrouve avec des dettes à cause d'une taxation d'office alors que, s'il avait pris cinq minutes pour remplir sa déclaration d'impôt, il n'aurait rien payé du tout!» déplore Jean-Yves Duperrut. **Laurent Buschini**

«Les jeunes veulent savoir ce que les impôts financent»

Les jeunes aimeraient qu'on leur explique non seulement comment remplir une déclaration, mais surtout dans quel but on paie des impôts, estiment quatre d'entre eux

Que pensent les jeunes de l'obligation de remplir une déclaration d'impôt, même si on ne gagne rien (*lire en pages 4-5*)? Quatre membres de la Commission de jeunes du canton de Vaud, une instance consultative établie par la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse voulue par le Conseil d'Etat pour être à l'écoute de la jeunesse, ont accepté de discuter de ce thème. Certes, ces jeunes sont particulièrement engagés, mais leur fonction fait qu'ils sont à l'écoute des avis de leurs copains.

Alexandre Legrain a d'ailleurs suivi avec attention la présentation donnée à l'auditoire du Gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon par le préposé aux impôts de la région (*lire en pages 4-5*). Elève de 3e année du Gymnase de cette ville, il préside la commission. «L'Administration cantonale des impôts nous a approchés pour nous présenter la vidéo qu'elle diffuse sur la manière de remplir la déclaration d'impôt, se réjouit le résident de Crassier. Nous sommes reconnaissants qu'elle nous ait consultés. Et l'exercice n'était pas un alibi. Nos interlocuteurs ont tenu compte de la plupart de nos remarques et ont modifié certains passages en fonction de nos critiques. La prochaine fois, ce serait mieux que l'on soit consulté plus en amont encore, ou que la vidéo soit réalisée par des jeunes.»

«Les jeunes pensent trop souvent que, du moment qu'ils n'ont pas de revenus, ils ne sont pas concernés par les impôts», déplore Andréane Jequier, 18 ans, élève de 3e année au Gymnase Auguste-Piccard, à Lausanne. Zoé Vuilleumier, 17 ans, en 2e année au Gymnase d'Yverdon renchérit: «Beaucoup pensent que remplir une déclaration, c'est compliqué.» «J'ai déjà reçu deux fois un courrier avec une foule de documents pas très avenants, regrette Alexandre Legrain. J'ai dû demander à ma mère si je devais faire quelque chose. L'Administration devrait avoir une communication plus facile d'accès.»

Les jeunes sont un peu insouciants, reconnaissent les quatre



Alexandre Legrain, Lucas Ceccon, Andréane Jequier et Zoé Vuilleumier (de g. à dr.) sont membres de la Commission de jeunes du canton de Vaud. Ils sont âgés d'entre 16 et 18 ans. PHILIPPE MAEDER

membres de la commission. «Ils ne se rendent pas compte qu'ils ne doivent rien payer en remplissant la déclaration, indique Andréane Jequier. Lorsqu'ils reçoivent la première amende, souvent ils ne paient pas en pensant qu'on va les oublier. Ils font la politique de l'autruche.» «J'ai plusieurs copains qui ont reçu une sommation et qui me disent: «Tant pis, je paie les 50 francs», en pensant que cela va s'arrêter là», ajoute Alexandre Legrain.

Cours à l'école

Lucas Ceccon, 16 ans, apprenti boucher à Bex, n'a pas encore reçu beaucoup d'information sur les impôts à l'école. «Un prof nous a donné un cours sur ce thème. C'était un peu compliqué à comprendre. A mon âge, je ne dois pas encore remplir une déclaration.» «Dans toutes les écoles il faudrait une base de connaissance sur les impôts, puisque tout le monde doit en payer», sou-

haite Zoé Vuilleumier. «A l'école, on devrait aborder ce sujet, indique Andréane Jequier. On nous apprend comment on doit faire pour voter et cela m'a beaucoup aidée lorsque j'ai voté pour la première fois. On pourrait en faire de même avec les impôts. Certains abordent ce thème mais cela dépend beaucoup du prof. Les cours sont trop théoriques. Il faudrait qu'ils soient plus concrets.»

A quoi servent les impôts

Les quatre jeunes regrettent que l'information donnée par l'Administration cantonale des impôts lors des rencontres dans les centres d'enseignement professionnel ou les gymnases soit trop centrée sur la manière de remplir sa déclaration fiscale. Ils souhaiteraient que le pourquoi des impôts, ce à quoi ils servent, soit davantage abordé. «Les jeunes disent: «Je consomme, je paie», résume Alexandre Legrain. Mais ils ne savent pas ce que financent les impôts. Il faudrait

d'abord leur faire connaître pour quelles prestations on paie avant de leur expliquer comment le faire.»

Les quatre jeunes se sentent prêts à en payer, des impôts, dans quelques années. «On sait ce que l'on a quand on paie 15 francs pour voir un film, ou 10 francs pour un repas à la cantine, énumère Alexandre Legrain. Avec les impôts, on prend conscience de ce que l'on consomme, à l'école, dans les transports, les places de jeux. On veut être solidaires.» «On prend conscience qu'on va payer pour aider les plus jeunes que nous», poursuit Lucas Ceccon. «On n'est jamais content de payer ses impôts, résume Zoé Vuilleumier. Mais on se sent citoyens. Quand j'aurai de l'argent, payer des impôts sera bénéfique pour la société.» «Si je sais que, sur 1000 francs d'impôts, une partie va à l'éducation, une autre pour les routes, cela ne me paraît pas si lourd», ajoute Andréane Jequier. **L.B.**

Recettes sur le revenu en légère hausse

● 6226 contribuables ont été enregistrés en plus dans le canton de Vaud pour un total de 453 320 contribuables (+1,39%). Toutes les classes de revenu imposable ont connu une progression avec l'augmentation la plus significative pour les contribuables dont le revenu imposable se situe entre 100 000 francs et 150 000 francs (+2,18%). L'augmentation des contribuables qui ne paient pas d'impôt se poursuit aussi.

Les recettes au titre de l'impôt cantonal sur le revenu s'élèvent,

pour 2015, à 3,151 milliards. L'impôt cantonal sur le revenu a dès lors augmenté de 59,4 millions de francs par rapport à la période fiscale 2014 (+1,92%). Les contribuables dont le revenu se situe entre 60 000 francs et 200 000 francs ont acquitté 51,9% des impôts cantonaux. Les personnes physiques avec un revenu imposable supérieur à 200 000 francs paient plus de 31% de l'impôt sur le revenu.

Pourcentage de contribuables taxés pour la PF15 au 31.12.2017: 97,45%.

Fortune en faible progression

● Contrairement aux périodes précédentes où les indicateurs liés à la fortune étaient stables, voire en léger recul, l'année 2015 a connu une faible progression.

Le nombre de contribuables a augmenté pour toutes les classes de fortune imposables. Le canton de Vaud dénombre 183 contribuables en plus avec un patrimoine de 1 million de francs ou davantage (+ 0,83%). Ce sont néanmoins parmi les contribuables avec un patrimoine entre 100 000 francs et 199 000 francs que la progression est la plus importante (+2,60%). Plus de 68% des contribuables

vaudois ont une fortune de moins de 100 000 francs.

En termes de recettes, le canton de Vaud a connu une croissance de 21,9 millions de francs au titre de l'impôt sur la fortune et a totalisé 481,6 millions de francs de rentrées. 90% des contribuables vaudois disposent d'un patrimoine imposable inférieur à 500 000 francs et s'acquittent de 13,68% du total des recettes de l'impôt sur la fortune. Les 22 002 contribuables avec une fortune supérieure à 1 million (4,85% des contribuables) paient plus de 71% des rentrées encaissées par le canton.

Les recettes des sociétés sans progression

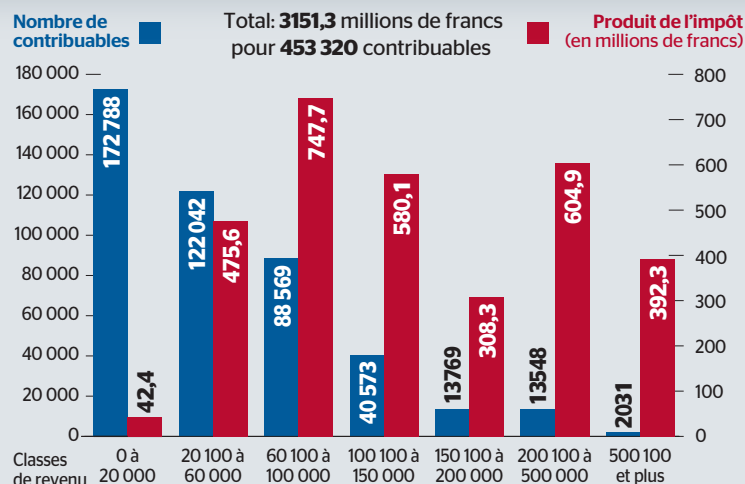
● L'impôt dont sont redevables les sociétés, associations et fondations comprises, porte sur le bénéfice et le capital et inclut tant la part cantonale que celle de la commune.

Le canton de Vaud dénombre 1436 personnes morales assujetties en plus (+4,17%) par rapport à l'année 2014 et en compte ainsi 35 820 à fin 2015.

Malgré un taux d'imposition identique à celui de 2014, la baisse des recettes s'est poursuivie. Celles-ci ont passé sous la «barre du milliard» avec

un total de 993,3 millions de francs (-1,65%) pour 2015. Les entreprises qui ne paient pas d'impôt s'élèvent à 5976, soit 16,7% des contribuables personnes morales. Plus de 80% des entreprises s'acquittent d'un impôt entre 1 et 99 999 francs. 1022 entreprises ont contribué aux impôts pour plus de 100 000 francs, ce qui représente près de 85,2% des recettes totales. 134 sociétés contribuables se sont acquittées d'un impôt de plus de 1 million de francs pour l'année.

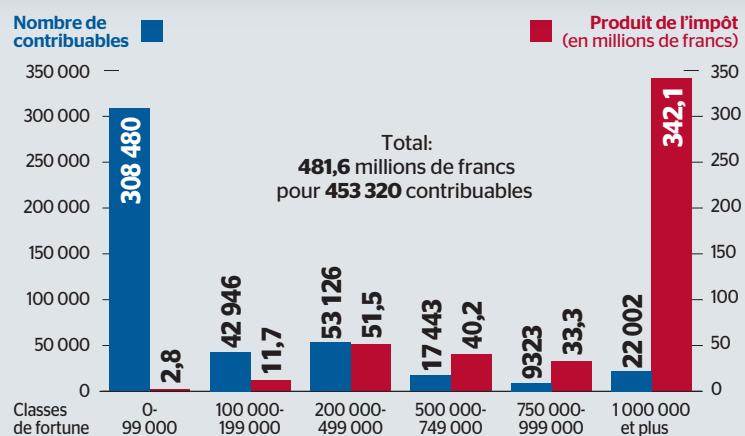
Contribuables et impôt sur le revenu en 2015*



* Ce tableau ne traite que de l'impôt cantonal

P. FY SOURCE: ACI

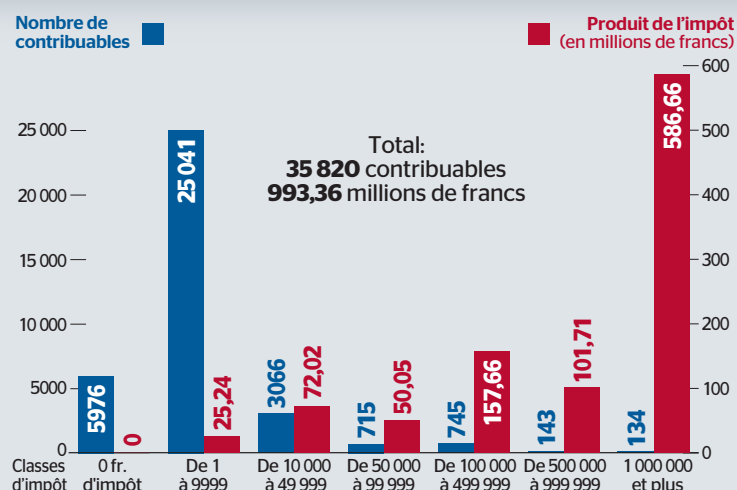
Contribuables et impôt sur la fortune en 2015*



* Ce tableau ne traite que de l'impôt cantonal

P. FY SOURCE: ACI

Sociétés et impôts en 2015*



* Ce tableau traite de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital

P. FY SOURCE: ACI

Les recettes fiscales retrouvent un peu de vigueur

L'impôt sur le revenu devrait connaître un rebond après plusieurs années de stagnation

En 2018, l'Etat de Vaud prévoit de disposer de revenus à hauteur de 9,53 milliards de francs, soit une progression de 2,5% par rapport au budget 2017. Cette augmentation des ressources s'appuie pour les deux tiers sur des revenus non fiscaux comme la répartition cantonale du bénéfice de la Banque nationale suisse (+62 millions), la part vaudoise à différentes recettes fédérales ou subsides fédéraux (+40 millions) ainsi que la nouvelle répartition de la facture sociale avec les communes (+45 millions).

Les recettes d'impôts, pour leur part, qui représentent traditionnellement environ 60% du total des revenus du canton (*détail ci-contre*), devraient atteindre 5,85 milliards, c'est-à-dire progresser de 1,4% cette année contre 0,8% en 2017. L'impôt sur le revenu, qui constitue la principale composante des recettes fiscales, devrait connaître un rebond de 1,9% en 2018 après plusieurs années de stagnation (0,4% au budget précédent). Hausse également de 2,7% de l'impôt sur la fortune, suivant la croissance régulière des valeurs mobilières. On peut relever encore la reprise attendue de l'impôt à la source

(+1,9%), qui concerne notamment les frontaliers et bénéficie de l'amélioration des perspectives dans la construction et l'hôtellerie.

En revanche, l'année 2018 ne devrait connaître aucune progression (0,0%) des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, dans une conjoncture qui demeure incertaine et volatile. Au sein d'un tissu économique vaudois particulièrement diversifié, les entreprises prévoient des résultats passablement contrastés selon les secteurs d'activité. Et si les acteurs économiques sont désormais fixés quant à la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises au niveau cantonal (RIE III vaudoise) au 1^{er} janvier 2019, des incertitudes subsistent en ce qui concerne les modalités et le calendrier de la réforme fédérale baptisée Projet Fiscal 17 (PF17).

Rappelons que le canton de Vaud ne connaît pas d'affectation spécifique de ses recettes qui entrent toutes dans le même «pot» commun, qu'elles soient de nature fiscale ou non. Dans l'établissement du budget, la palette des différents impôts est certes un élément sensible, mais elle ne doit pas faire oublier le poids des autres composantes qui totalisent 40% des moyens de l'Etat.

Budget 2018: détail des revenus fiscaux

REVENUS	BUDGET 2018	POURCENTAGE
Impôt sur le revenu	3 503 000 000	59,91%
Impôt sur la fortune	575 000 000	9,83%
Impôt à la source	269 000 000	4,61%
Autres impôts directs, personnes physiques	125 000 000	2,14%
Impôt sur le bénéfice	581 600 000	9,95%
Impôt sur le capital	90 000 000	1,55%
Autres impôts directs, personnes morales	30 000 000	0,51%
Impôts sur les gains en capital	185 000 000	3,16%
Droits de mutation et timbre	159 000 000	2,72%
Impôts sur les successions et donations	80 000 000	1,37%
Impôt sur les chiens	3 800 000	0,06%
Taxes autos et impôts sur bateaux	245 115 000	4,19%
Total	5 846 515 000	100%

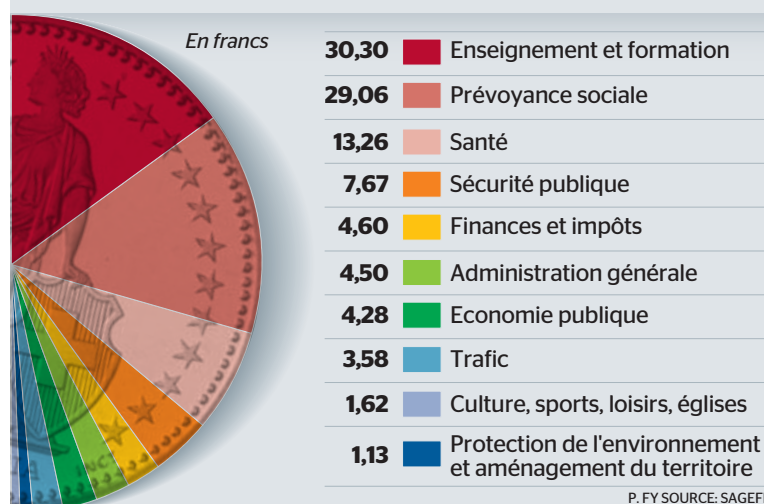
P. FY SOURCE: SAGEFI

Comment l'Etat répartit-il ses dépenses?

En 2018, l'Etat de Vaud va consacrer à l'ensemble de ses tâches publiques un montant quasi identique à celui des revenus. Soit 9,53 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 231 millions et 2,48% par rapport à l'année précédente. Ce douzième budget excédentaire consécutif affiche ainsi une croissance légèrement supérieure à celle du budget 2017, qui était la plus faible des dernières années.

Les trois domaines habituellement les plus lourds au niveau des coûts que constituent la formation, la prévoyance sociale et la santé consomment à eux seuls 73% des ressources de l'Etat, soit un montant proche de 7 milliards. En tenant compte en outre de la sécurité publique et du trafic régional, les principales prestations délivrées directement à la population atteignent

Ce que l'Etat dépense pour 100 francs en 2018



84% du budget annuel du canton. A ces missions de base viennent s'ajouter les aides au secteur économique, au sport, à la culture ou encore à la protection de l'environnement. L'administration générale, pour sa part, ne représente que 4,5% des dépenses courantes de l'Etat.

Si l'on poursuit la comparaison avec l'année 2017, le budget 2018 prévoit de nouvelles augmentations de charges importantes dans les secteurs de l'action sociale (+134 millions), de l'enseignement (+63 millions) et de la santé (+24 millions). Ces moyens supplémentaires proviennent de la bonne santé des finances vaudoises. Ils répondent à l'augmentation des activités et des besoins en lien avec la pression démographique, le vieillissement de la population ainsi que la précarisation d'une partie de celle-ci.